

Je pense que si cette motion était adoptée, il s'ensuivrait un véritable gaspillage de deniers publics pour l'impression de milliers de pages de documentation à distribuer aux députés, et sans doute aux sénateurs aussi, documentation qui non seulement ne serait pas lue mais encore qui encombrerait la moitié des bureaux des édifices du Parlement. A vrai dire, il serait difficile de considérer une telle mesure comme un progrès dans l'étude des prévisions budgétaires du gouvernement.

Pour finir, je réitère mon opposition à la motion et je conseille au député de Toronto-Lakeshore de bien étudier le Livre bleu; qu'il se demande ensuite s'il faut gaspiller le temps précieux de la Chambre pour demander des renseignements dont il n'a réellement pas besoin.

**M. Grier:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de prendre la parole a fait allusion à un discours que j'ai prononcé en mai alors que j'avais qu'en tant que nouveau député j'avais de la difficulté à m'y retrouver dans le Livre bleu et que je doutais qu'il possédât toutes les valeurs que le député lui prête. Je tiens à lui dire que je suis maintenant un député qui compte quelques mois de plus d'expérience, qui est un peu moins nouveau, et que je trouve le Livre bleu encore moins utile que j'avais cru qu'il ne l'était.

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. J'ai peine à accepter ce genre de rappel au Règlement. Le député se trouve plutôt à répondre au député de London-Est (M. Turner), il ne devrait pas chercher à prendre la parole à moins d'avoir à faire un véritable rappel au Règlement qui concerne les délibérations de la Chambre.

**M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, à mon sens, lorsque le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) soulève des motions ou présente des demandes de renseignements de ce genre, il s'acquitte effectivement de l'une des fonctions des députés de l'opposition. J'estime que ceux-ci ont le droit de s'exprimer et de chercher à obtenir autant de renseignements qu'ils peuvent le faire, peu importe que ces renseignements finissent éventuellement par prendre le chemin du panier, ou de leur placard dans le cas de documents qu'ils pourront lire quand ils ne seront plus députés, parce qu'il y a une masse de renseignements qui sont accessibles aux députés. J'estime que ce député, en présentant sa motion de la façon dont il l'a fait, a montré qu'il voulait des renseignements d'un genre particulier sur un sujet précis, et je crois sincèrement qu'il a le droit de le faire.

J'ai appris pendant le court laps de temps où j'ai été ici que ce gouvernement est sans doute le moins cachottier que nous ayons eu. Je pense que les partis de l'opposition affaiblissent eux-mêmes leur position en demandant sincèrement des renseignements comme l'a fait le député ici et en faisant figurer au *Feuilleton* non pas cinq, dix, quinze ou vingt questions mais 259 motions portant production de documents. Il est alors bien difficile de les prendre au sérieux et de les croire sincères. Il me semble qu'ils devraient insister sur les domaines où ils veulent réellement avoir des documents et où le gouvernement serait fort embarrassé de dire pourquoi ils doivent ou non être produits. Les débats seraient sans doute alors plus sérieux. Je doute parfois de la sincérité des oppositionnels lorsque je vois au *Feuilleton* 259 motions portant production de documents.

Deuxièmement, après un examen superficiel aujourd'hui, j'ai vu qu'environ 3,424 questions avaient été inscri-

### Prévisions budgétaires—Transports

tes au *Feuilleton* cette session. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a dit que l'on avait répondu à environ 80 ou 85 p. 100 d'entre elles, mais nous entendons ensuite l'opposition dire, «Nous voulons des réponses à l'autre 15 p. 100.» Ce sont peut-être justement les questions qui auraient dû figurer en premier au *Feuilleton* et qui n'auraient pas dû être enterrées sous les 3,424 autres. Il me semble que si les députés de l'opposition se concentraient sur les questions auxquelles ils veulent, à bon droit, des réponses, ils n'affaibliraient pas leur position mais, au contraire, la renforceraient. Il est très facile de répondre à maintes questions.

● (1750)

**M. Gleave:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Cullen:** Oui.

**M. Gleave:** Le député essaie-t-il de donner l'impression qu'il existe des opérations du gouvernement qui ne sont jamais surveillées comme il se doit par les députés?

**M. Cullen:** Non, monsieur l'Orateur. Je crois que le député parlait avec son collègue au lieu de m'écouter. J'ai dit exactement le contraire. Chaque ministère fait l'objet d'une surveillance et de questions ainsi que de motions portant production de documents, mais je ne pense pas que cela exige 3,424 questions et 259 motions. Ce que je veux dire, c'est que les députés des partis de l'opposition, en inscrivant au *Feuilleton* un aussi grand nombre de questions et de motions portant production de documents compromettent leur position.

En tant qu'ancien secrétaire parlementaire, je puis dire qu'il était extrêmement facile de répondre à la majorité des questions posées à mon ministère. Si une question sur 15 était ardue, il nous était très facile de dire que nous répondrions à 14 mais qu'il faudrait attendre la réponse à la quinzième parce qu'elle était trop difficile, que nous ne possédions pas ces renseignements, qu'ils étaient confidentiels ou de donner quelque autre raison. C'est compromettre sa propre position que de demander à un ministère un si grand nombre de questions et de faire inscrire tant d'avis de motions portant production de documents au *Feuilleton*.

Chaque ministère devrait faire l'objet de la surveillance la plus étroite de la part de l'opposition et des ministériels. Souvenez-vous qu'avant de soumettre un bill ou une politique, un ministre doit d'abord avoir l'approbation de son arrière-ban. Nous devrions nous concentrer sur ce qui nous intéresse plutôt que de submerger le ministre de 50 questions dont seulement cinq sont difficiles. Il en résulte qu'il répondra d'abord aux 45 questions faciles.

Les députés d'en face pourraient mieux utiliser l'argent mis à la disposition des partis de l'opposition pour la recherche et de cette façon découvrir ce que contient en fait le Livre bleu des prévisions budgétaires. Si le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) éprouve des difficultés à cet égard, je compatis avec lui mais je suggère aux députés de l'opposition d'utiliser leur personnel de recherche à des recherches précises dans un domaine d'intérêt particulier sans essayer de devenir des experts polyvalents. C'est impossible même pour le personnel du Conseil du Trésor. En faisant bon usage des moyens et du personnel de recherche, nous saurons ce que nous voulons et nous ferons alors inscrire au *Feuilleton* des questions plus sensées, ce qui placera le gouvernement dans une position